



---

## **Position du Service de police de la Ville de Québec en matière de lutte contre l'intimidation**

### **MÉMOIRE**

**dans le cadre du Forum sur la lutte contre l'intimidation  
« Ensemble contre l'intimidation »  
organisé par le gouvernement du Québec**

**26 novembre 2014**

---

**Analyse, recherche et rédaction :**

**Isabelle Nélis, licenciée en criminologie**

**Analyste en prévention, Unité affaires stratégiques**

**Courriel : [isabelle.nelis@ville.quebec.qc.ca](mailto:isabelle.nelis@ville.quebec.qc.ca)**

**Sous la supervision de Marko Mercier, inspecteur**

**Section Services aux affaires policières**

**Service de police de la Ville de Québec**



# Table des matières

1	Présentation du Service de police de la Ville de Québec ▶ <b>Le SPVQ, un acteur de premier plan en matière de sécurité publique</b> .....	PAGE 4
2	Le mandat du SPVQ en matière d'intimidation ▶ <b>L'intimidation, une cible d'intervention policière</b> .....	PAGE 4
3	Enjeux et pistes d'action ▶ <b>Prévenir l'intimidation, intervenir efficacement et soutenir les acteurs</b> .....	PAGE 5
3.1	<b>Intervention structurée</b> ▶ agir de manière proactive et ciblée	
3.2	<b>Intervention intégrée</b> ▶ agir à tous les niveaux d'intervention et impliquer tous les acteurs	
3.3	<b>Intervention précoce</b> ▶ agir sur l'engagement dans le parcours criminel	
3.4	<b>Intervention mixte</b> ▶ agir sur le potentiel délinquant et sur les occasions criminelles	
4	Bibliographie .....	PAGE 14



# 1 Présentation du Service de police de la Ville de Québec

## Le SPVQ, un acteur de premier plan en matière de sécurité publique

Desservant une population de plus de 500 000 habitants, le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) constitue **le deuxième plus important corps de police municipal** de la province.

### Notre mission

Conformément à la Loi sur la police qui établit que tous les services de police québécois doivent **protéger la vie et les biens des citoyens, maintenir la paix et le bon ordre, prévenir et combattre le crime et faire respecter les lois et règlements en vigueur**, le Service de police de la Ville de Québec doit être en mesure d'offrir des services de niveau 4 (L.Q. ch.59, section G).

Outre ses obligations légales, le Service de police de la Ville de Québec se donne pour mission d'assurer aux citoyens **des services de qualité, en partenariat avec nos communautés, afin de conserver le caractère sécuritaire** de la ville et de l'agglomération de Québec.

### Notre vision

Notre vision est d'être **une équipe au service de sa communauté**, reconnue pour le professionnalisme de ses interventions, le calibre de ses compétences et l'excellence de ses pratiques.

## 2 Le mandat du SPVQ en matière d'intimidation

### L'intimidation, une cible d'intervention prioritaire

Que la cible des actes d'intimidation soit un enfant, un citoyen adulte ou un aîné, les conséquences sont multiples et renferment un caractère social manifeste. En effet, le phénomène d'intimidation, comme tout autre phénomène de nature violente, contribue à **instaurer un climat d'insécurité** et à miner la qualité de vie d'une communauté.

Le Service de police de la Ville de Québec est actuellement à planifier son **Plan directeur en prévention 2015-2018**. L'intimidation fera l'objet d'un axe d'intervention et plusieurs actions concrètes seront élaborées.



# 3 Enjeux et pistes d'action

## Prévenir l'intimidation, intervenir efficacement et soutenir les acteurs

En réponse aux questions soumises à la consultation publique, **quatre pistes d'action** pour la lutte contre l'intimidation ont été identifiées. Ces pistes d'action découlent de notre expérience du terrain et des enjeux identifiés dans le cadre des programmes existants.

Les pistes d'action présentées ci-dessous reflètent principalement la réalité de l'intimidation **dans les établissements scolaires**, mais peuvent être transposées dans tout milieu et viser les clientèles adultes et aînées.

### 3.1 Intervention structurée

- ▶ agir de manière proactive et ciblée

### 3.2 Intervention intégrée

- ▶ agir à tous les niveaux d'intervention et impliquer tous les acteurs

### 3.3 Intervention précoce

- ▶ agir sur l'engagement dans le parcours criminel

### 3.4 Intervention mixte

- ▶ agir sur le potentiel délinquant et sur les occasions criminelles

## INTERVENTION STRUCTURÉE : AGIR DE MANIÈRE PROACTIVE ET CIBLÉE

### 3.1

#### ANTICIPER LES TENDANCES

En se positionnant en amont des tendances, on passe d'un mode réactif à un mode proactif en ciblant les problématiques sur lesquelles agir. Cette démarche est d'autant plus importante dans le traitement de certains délits tels que les actes d'intimidation pour lesquels on observe une évolution constante quant au modus operandi, notamment au travers des modes virtuels de communication.

Cette démarche d'anticipation, qualifiée de **veille stratégique**, s'effectue à différents niveaux opérationnels et utilise des sources variées d'information. Il s'agit d'un processus informationnel volontariste permettant de collecter des informations à caractère anticipatif concernant l'évolution d'une activité criminelle ou de meilleures pratiques.

#### INTERVENIR SELON UNE DÉMARCHE RIGoureuse

La mise en place d'un **processus structuré de traitement des données** permet de collecter, d'analyser, de valider et de transmettre l'information pertinente aux développeurs et aux diffuseurs de programmes préventifs dans le but de maintenir un niveau optimal d'efficacité dans les activités de prévention. Ce processus s'articule autour de deux grandes étapes, à savoir la collecte et l'analyse des données.

##### Collecte des données

Identifier les opportunités d'intervention

La collecte de données a pour objectif d'identifier les opportunités d'intervention et fonde sa recherche sur différentes sources de données, qu'elles soient de nature qualitative, quantitative, formelle ou informelle.

##### Analyse des données

Identifier les stratégies d'intervention

L'analyse structurée des données consiste à décortiquer les différents éléments des opportunités d'intervention identifiées à l'étape précédente en vue d'évaluer, dans un premier temps, la pertinence d'une intervention de nature préventive pour ensuite, dans un second temps, élaborer un plan d'intervention adapté.

À cette étape de la démarche, plusieurs questions doivent être adressées. De leurs réponses dépend l'efficacité du programme mis en place.

### 1. Description du problème

**Le problème est-il bien compris?**

Il est préférable de concentrer les efforts préventifs sur des problématiques documentées afin d'optimiser l'efficacité de la démarche. Enfin, pour chaque type de clientèle (enfants, adultes, aînés), les éléments constitutifs de la problématique doivent faire l'objet d'une étude minutieuse : description des auteurs et du modus operandi, profil des victimes et des cibles, analyse spatio-temporelle et diagnostic des causes potentielles.

### 2. Évaluation d'impact de l'intervention

**Le problème peut-il être adressé via une action préventive?**

Par ailleurs, il faut s'interroger sur l'efficacité attendue d'une démarche préventive. La réponse à cette question se situe principalement dans les écrits scientifiques et les résultats d'expériences réalisées antérieurement. Il s'agit donc d'utiliser les ressources humaines et matérielles des différents acteurs impliqués de manière optimale en ciblant les interventions qui ont un potentiel d'impact positif sur le problème ciblé.

### 3. Évaluation de la stratégie

**Quel est le message et comment le véhiculer de manière optimale?**

Enfin, même si le problème est jugé important, qu'il est bien documenté, qu'une action préventive s'avère opportune, il reste à se questionner sur le rôle de chacun des acteurs impliqués, sur la nature des interventions préconisées et sur le mode de communication adapté au message et au public ciblé.

---

## RECOMMANDATIONS

Afin de se situer en amont des évolutions en matière de stratégies utilisées par les intimidateurs, il convient de **surveiller et d'anticiper les tendances** afin de remettre en cause les acquis pour poursuivre l'optimisation des activités de lutte contre l'intimidation.

Par ailleurs, dans un souci d'efficacité des programmes mis en place, il convient de développer les initiatives selon un **processus structuré de traitement des données** afin d'identifier adéquatement les opportunités d'intervention et de cibler la stratégie d'intervention la plus pertinente.

---



## INTERVENTION INTÉGRÉE :

### AGIR À TOUS LES NIVEAUX D'INTERVENTION ET IMPLIQUER TOUS LES ACTEURS

## 3.2

### INTERVENTION DE TOUS LES ACTEURS

Dans le but de fournir un environnement sécuritaire, les programmes préventifs ciblant l'intimidation – ou tout autre sujet – doivent adopter une approche intégrée afin de lancer un message fort, uniforme et partagé. Cette approche intégrée implique la participation pleine et entière de tous les acteurs, à savoir les jeunes, les enseignants, le personnel scolaire, la police, l'établissement scolaire et les parents. Chacun de ces acteurs détient une expertise spécifique qui peut être mise à profit dans l'élaboration d'une politique contre l'intimidation (Sécurité publique Canada, 2008) :

- **Les jeunes** : partant du principe que les jeunes sont tous susceptibles d'être l'auteur, la victime ou le témoin d'actes d'intimidation, il est essentiel de les impliquer dans la démarche de développement et de mise en œuvre de tout programme de prévention. La mobilisation des élèves permet notamment de s'assurer de la pertinence du message et d'amplifier sa mise en application.
- **Les enseignants, le personnel scolaire et la police** : la sensibilisation à la problématique, l'encadrement coordonné et ciblé des élèves, la mise en place d'un système de dénonciation, la détection et la répression prompte et coordonnée des actes d'intimidation sont autant d'activités nécessitant la collaboration concertée des partenaires de première ligne.
- **L'établissement scolaire** : le leadership de l'établissement scolaire dans l'instauration d'un climat sécuritaire contribue à développer un sentiment d'appartenance de l'élève envers son école. Ce lien créé entre l'élève et l'école produit un environnement propice aux comportements civiques et à la réussite scolaire. Ainsi, le message ne peut être efficacement véhiculé par les enseignants et autres membres du personnel scolaire s'il n'est pas entièrement validé par la direction de l'établissement scolaire, notamment au travers d'un code de conduite.
- **Les parents** : l'implication des parents dans la démarche préventive en matière d'intimidation est essentielle à la réussite des programmes mis en place. Le message véhiculé par les acteurs à l'intérieur des murs de l'établissement scolaire doit également trouver écho à l'extérieur de ces murs, créant ainsi un sentiment de continuité et de cohérence du message. Le soutien et la responsabilisation des parents ont ainsi pour effet d'optimiser de manière substantielle l'efficacité de la démarche.



## INTERVENTION MULTIDISCIPLINAIRE (modèle de la police communautaire)

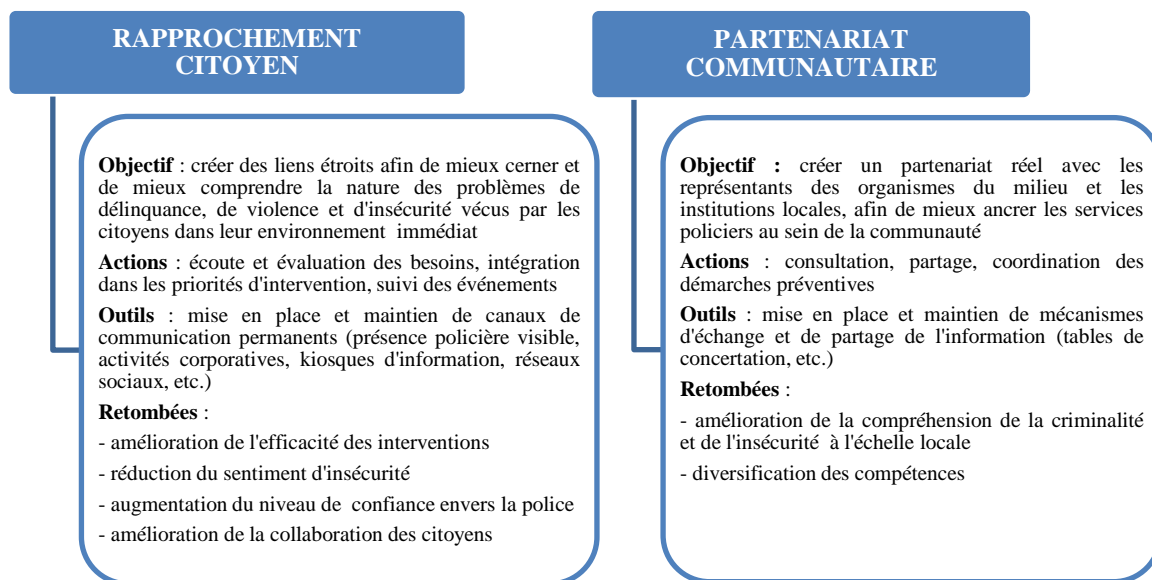
Outre l'implication des acteurs, les mesures de prévention et d'intervention en matière d'intimidation doivent être **diversifiées** afin d'agir tant sur les facteurs de risque liés au potentiel criminel que sur les occasions criminelles. Elles doivent également être **proactives et continues** afin d'implanter une culture sur le long terme. Enfin, elles doivent être **multidisciplinaires** afin de couvrir toutes les facettes de la problématique (Robles-Pina, 2012).

Ainsi, il s'agit d'implanter un **programme continu de prévention de l'intimidation** selon un continuum d'activités mettant à contribution toutes les ressources du milieu.

Le **modèle de la police communautaire** remplit cet objectif.

Le modèle de la police communautaire est une approche utilisée par les milieux policiers afin de rendre leurs actions plus efficaces, plus efficaces et plus performantes.

Cette approche, de nature holistique, a pour particularité d'aborder les problématiques sous un angle multidisciplinaire en agissant sur quatre grands axes d'intervention, à savoir le rapprochement avec les citoyens, le partenariat communautaire, la résolution de problèmes et les mesures préventives (Ministère de la Sécurité publique, 2000).



## RÉSOLUTION DE PROBLÈMES

**Objectif** : adopter une approche axée sur la résolution de problème afin de répondre de manière proactive et coordonnée à une situation récurrente ou ponctuelle

**Actions** : identification des problématiques, diagnostic de sécurité, planification et implantation d'une action, évaluation des résultats

**Outils** : SMARE (situation-mesure transitoire-analyse-réponse-évaluation)

**Retombées** :

- réduction des délits ciblés
- utilisation plus efficace des ressources policières

## MESURES PRÉVENTIVES

**Objectif** : cibler de manière simultanée et complémentaire les facteurs criminogènes du passage à l'acte en réduisant les occasions de délits (prévention situationnelle) et en agissant sur les facteurs de risque (prévention sociale)

**Actions** : connaissance des tendances criminelles, élaboration, implantation, suivi et évaluation de programmes de prévention

**Outils** : conférences, programmes de prévention

**Retombées** :

- réduction des délits ciblés
- augmentation de l'autonomie des citoyens

Dans l'ensemble, le modèle de la police communautaire implique une maximisation des efforts déployés afin de répondre de manière tangible et durable aux problématiques ciblées.

## RECOMMANDATIONS

L'implication pleine et entière de **l'ensemble des acteurs** (les jeunes, les enseignants, le personnel scolaire, la police, l'établissement scolaire et les parents) constitue la pierre angulaire d'une approche intégrée en matière de lutte contre l'intimidation. Le message doit être fort, uniforme et partagé.

Par ailleurs, l'implantation d'un programme continu de prévention de l'intimidation constitue un outil essentiel à la mise en place de **mesures multidisciplinaires** qui tiennent compte de l'ensemble de la problématique. Cette approche consiste à intégrer des mesures de rapprochement avec le citoyen, des mesures de partenariat communautaire, des mesures de résolution de problème et des mesures de nature préventive.



## INTERVENTION PRÉCOCE : AGIR SUR L'ENGAGEMENT DANS LE PARCOURS CRIMINEL

### 3.3

Selon les études de délinquance autodéclarée, il existe une **corrélation entre les actes d'intimidation perpétrés et le potentiel criminel**. Ainsi, les jeunes auteurs d'intimidation sont plus à risque de s'engager dans un parcours criminel que les jeunes qui n'ont pas recours à l'intimidation (Backstrom, 2010).

Étant donné la probabilité d'engagement des jeunes intimidateurs dans des comportements délinquants à plus long terme, l'impact des programmes de prévention en matière d'intimidation se situe au-delà des répercussions directement liées aux actes d'intimidation.

En d'autres termes, la prévention de l'intimidation « contribue à réduire la probabilité d'activités criminelles plus tard dans la vie » (Sécurité publique Canada, 2008). Ainsi, les actes d'intimidation doivent être traités comme des **indicateurs de comportement délinquant**. Selon les études en la matière, près de 60 % des jeunes qui étaient catégorisés comme intimidateurs au niveau scolaire ont fait l'objet d'une condamnation criminelle à l'âge de 24 ans. En comparaison, 23 % des jeunes qui ne se sont jamais engagés dans des actes d'intimidation ont été auteurs d'actes criminels à l'âge adulte (Olweus, 1999).

La prévention de l'intimidation peut donc être considérée comme de la prévention de la criminalité au sens large : lorsque nous agissons rapidement sur les facteurs de risque associés aux actes d'intimidation, nous agissons par là même sur les facteurs de risque associés aux autres formes de délinquance (Backstrom, 2010).

## RECOMMANDATIONS

Il importe donc de **prioriser les interventions précoces et continues** afin de contrer l'engagement des jeunes à risque dans une démarche d'intimidation qui peut elle-même être prédictive de comportements délinquants ultérieurs.

Par ailleurs, l'identification des jeunes susceptibles de s'engager dans des comportements antisociaux suppose une **connaissance approfondie des indicateurs de risque associés**.



## 3.4

### La situation précriminelle

Le crime est rarement le fruit du hasard. Le crime est la résultante de décisions et d'actions de plusieurs acteurs. Il est la résultante de ce qu'on appelle **la situation précriminelle**. Elle se définit comme « l'ensemble des circonstances extérieures à la personnalité du délinquant qui précèdent l'acte délictueux, puis entourent sa perpétration, telles qu'elles sont perçues et vécues par le sujet » (Cusson, 1994).

La situation précriminelle nous révèle des informations cruciales sur les conditions nécessaires au passage à l'acte. Ainsi, un crime se produit lorsque trois éléments sont présents au même endroit et au même moment :

- **délinquant motivé** : il est guidé par un objectif spécifique
- **cible attrayante** : son niveau de vulnérabilité est élevé, facilitant ainsi le passage à l'acte
- **occasion criminelle** : le niveau de risque de détection et d'arrestation est faible

Toute situation précriminelle présente au délinquant potentiel une configuration de caractéristiques qui rendent le délit plus ou moins intéressant, plus ou moins profitable, plus ou moins risqué et difficile à exécuter. Les conditions de la situation précriminelle agissent donc sur le calcul coût-bénéfice opéré par le délinquant potentiel, lequel met en balance les avantages et risques encourus afin de prendre une décision : passer à l'acte ou s'abstenir. Ainsi, si au moins une de ces conditions est défaillante, le délinquant potentiel devrait arriver à la conclusion que « le jeu n'en vaut pas la chandelle ».

**Ainsi, les stratégies visant à empêcher le passage à l'acte consistent à rendre le crime plus risqué, plus difficile et moins intéressant.**

### L'effet-école

L'enquête sur la violence dans les écoles publiques québécoises fait référence à « **l'effet-école** » en soulignant l'importance du message véhiculé par l'établissement scolaire dans l'émergence et le maintien d'un climat de violence (Chouinard, 2003).

Ainsi, certaines caractéristiques de l'environnement socioéducatif peuvent contribuer à « prévenir ou accroître l'expression de conduites agressives et violentes » (Bowen, 2004). Parmi ces caractéristiques, notons :

- les pratiques éducatives et valeurs véhiculées par l'ensemble du personnel scolaire qui doivent refléter le leadership de l'établissement scolaire;
- la qualité des relations entre les jeunes et le personnel scolaire qui doit susciter un climat de confiance et de respect mutuel ainsi qu'un sentiment d'appartenance à l'école;
- le code de conduite de l'établissement qui doit établir des règles claires et cohérentes afin d'éliminer les excuses liées au « flou » en matière de réglementation;
- les mesures d'encadrement et le mode d'application du code de conduite qui doit prôner la proportionnalité des sanctions et contrer le sentiment d'impunité par une intervention adéquate, rapide et constante (Bowen, 2004; Sécurité publique Canada, 2008).

Cette approche mixte fait référence à deux types de stratégie de prévention, à savoir la prévention sociale et la prévention situationnelle, lesquelles traduisent des objectifs différents et utilisent des stratégies spécifiques.

Les stratégies relevant de **la prévention sociale** (conférences de sensibilisation, interventions individuelles avec les jeunes à risque) visent à influencer sur le processus décisionnel du délinquant potentiel en corrigeant les comportements inadéquats et en favorisant le développement de compétences interpersonnelles positives.

**Les mesures de prévention situationnelle** (pratiques socioéducatives et réglementation interne) agissent sur la réduction des occasions de délits, en modifiant les circonstances facilitant le passage à l'acte, notamment au niveau de la structure organisationnelle de l'école afin d'augmenter son potentiel de gestion des incidents d'intimidation (Gottfredson, 2006).

---

## RECOMMANDATIONS

Bien que les interventions relevant de la prévention sociale soient essentielles, il importe d'aborder la problématique de l'intimidation **sous un angle mixte en intégrant des mesures de prévention situationnelle en lien avec l'environnement scolaire** (Janosz, 2009).

Les deux approches sont essentielles dans la lutte contre l'intimidation et doivent être combinées afin de **maximiser l'efficacité préventive des initiatives** mises en place.

---



## Bibliographie

BACKSTROM, J.C. (2010). « Bullying Prevention is Crime Prevention ». *The Prosecutor Feature*. Pp. 22-24.

BOWEN, F. et DESBIENS, N. (2004). « La prévention de la violence en milieu scolaire au Québec : réflexions sur la recherche et le développement des pratiques efficaces ». *Éducation et francophonie*, Vol. XXXII : 1, pp. 69-85.

CHOUINARD, R., BOWEN, F., JANOSZ, M., DESBIENS, N. et LACROIX, M. (2003) « La violence perçue et vécue chez les élèves et les enseignants primaires ». Présentation à la 2<sup>ème</sup> Conférence mondiale sur la violence à l'école. Symposium *La violence dans les écoles primaires et secondaires du Québec : état de situation*.

CUSSON, M. et CORDEAU, G. (1994) « Le crime du point de vue de l'analyse stratégique ». Dans Szabo, D et Le Blanc, M. *Traité de criminologie empirique*, Montréal : Les Presses de l'université de Montréal, 464pp.

JANOSZ, M., PASCAL, S. et BOUTHILIER, Christiane (2009) « La violence perçue et subie dans les écoles primaires et secondaires publiques québécoises : portrait de multiples échantillons d'écoles entre 1999 et 2005 ». Sommaire exécutif des rapports déposés au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Groupe de recherche sur les environnements scolaires. Université de Montréal.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2000) «Vers une police plus communautaire ». Politique ministérielle.

ROBLES-PINA, R. et DENHAM M.A. (2012) « School Resource Officers for Bullying Interventions : a Mixed-Methods Analysis ». *Journal of School Violence*, Vol. 11, pp. 38-55.

SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA (2008) « Prévenir l'intimidation : la nature et la fréquence de l'intimidation au Canada ». Centre national de prévention du crime.

OLWEUS, D. (1999) « Violence entre élèves, harcèlements et brutalité : les faits et les solutions ». ESF Éditeur.

